

# Budget Primitif 2018

Rapport de présentation de Monsieur le Maire  
Note de synthèse



# Budget Primitif 2018

## Rapport de présentation de Monsieur le Maire

### SOMMAIRE

<b>1 – INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>2</b>
<b>3 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6</b>
<b>4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9</b>
<b>5 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13</b>
<b>6 – RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24</b>
<b>7 – CONCLUSION</b>	<b>26</b>
<b>8 – DELIBERATIONS</b>	
- Examen et vote	<b>27</b>
- Emprunt globalisé	<b>32</b>
- Fixation des taux des contributions directes	<b>33</b>

#### Documents joints :

- » **Budget Primitif 2018**
- » **Budget Primitif 2018 – annexes**



# Budget Primitif 2018

## Rapport de présentation de Monsieur le Maire

### SOMMAIRE

<b>1 – INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>2</b>
<b>3 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6</b>
<b>4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9</b>
<b>5 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13</b>
<b>6 – RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24</b>
<b>7 – CONCLUSION</b>	<b>26</b>
<b>8 – DELIBERATIONS</b>	
- Examen et vote	<b>27</b>
- Emprunt globalisé	<b>32</b>
- Fixation des taux des contributions directes	<b>33</b>

#### Documents joints :

- » **Budget Primitif 2018**
- » **Budget Primitif 2018 – annexes**



# 1 - INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2018 ont été débattues lors du conseil municipal du 7 février 2018. Nous avons vu que le contexte national connaît des améliorations, notamment, sur la croissance économique et l'emploi, mais les poids de la dépense publique et de la dette sont toujours aussi importants ce qui contraint le gouvernement à demander de nouveaux efforts aux collectivités dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022.

Nous avons aussi observé que Perpignan met résolument en œuvre un projet de territoire ambitieux visant à développer l'attractivité, génératrice de richesses et d'emplois avec une attention particulière pour le cœur de ville, cœur de l'agglomération en s'appuyant, notamment, sur le patrimoine historique, le musée d'art Hyacinthe Rigaud et les animations pour asseoir la destination touristique et de congrès d'une part, et d'autre part le retour de la faculté de droit qui permettra de sédentariser les étudiants.

Les choix budgétaires de Perpignan sont affirmés, depuis plusieurs années, avec clarté :

- Investir pour accroître l'attractivité, améliorer la qualité de vie des Perpignanais et créer de l'emploi.
- Déployer une politique de proximité pour répondre aux préoccupations des Perpignanais, notamment, en matière de propreté, de sécurité et de réactivité.
- Maîtriser la dépense publique tout en développant des services publics de qualité.
- Bloquer la fiscalité communale pour soutenir le pouvoir d'achat des Perpignanais.

Les indicateurs de gestion de Perpignan se sont considérablement améliorés malgré une diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui représente une perte de recette de 24 M€ entre 2013 et 2017.

Le budget primitif 2018 est conforme à ces orientations avec notamment :

- Travaux d'équipements : 50 M€, soit une progression de 9 % (et 25 % par rapport à 2015).
- Autofinancement net : 12,9 M€ en forte progression (+73 %) pour investir plus en diminuant la dette.
- Délai moyen de remboursement de la dette sous le seuil de 7 ans.
- Fiscalité zéro : 7<sup>e</sup> année consécutive de blocage des taux communaux.

\*\*\*

## » LES CHIFFRES CLES

➤ Section de Fonctionnement .....	195,20 M€
➤ Section d'Investissement (avec reports) .....	153,62 M€
<b>Total Budget .....</b>	<b>348,82 M€</b>
➤ <b>Produit fiscal .....</b>	<b>84,03 M€</b>
➤ <b>Dépenses de gestion courante .....</b>	<b>151,4 M€</b>
➤ <b>Dépenses de personnel .....</b>	<b>93,7 M€</b>

# 2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

195,2 M€

195,2 M€

FONCTIONNEMENT

012 – Charges de personnel et frais assimilés	93,7 M€
011 – Charges à caractère général	35,6 M€
65 – Autres charges de gestion courante	20,3 M€
Autres	4,5 M€
Charges financières	6,8 M€
<b>Autofinancement</b>	<b>34,3 M€</b>

Atténuations de charges	0,4 M€
Autres produits de gestion courante	1,5 M€
<b>Dotations et participations</b>	<b>39,5 M€</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>106,5 M€</b>
<b>Produits services et ventes</b>	<b>20,8 M€</b>
<b>Reprise résultats N-1</b>	<b>24,9 M€</b>
Autres	1,6 M€

INVESTISSEMENT

95,4 M€\*

95,4 M€\*

Remboursements emprunts	21,4 M€	Epargne nette : 12,9 M€
Dépenses d'équipement et opérations sous mandat	50 M€	
Solde exécution N-1	22,6 M€	
Divers	1,4 M€	

<b>Autofinancement</b>	<b>34,3 M€</b>
Subventions	3,9 M€
Emprunt	5 M€
Cession	0,9 M€
Dotations, fonds divers, réserves et excédent capitalisé	24,2 M€
Convention de gestion (opérations sous mandat)	17 M€
Autres et reports	10,1 M€

\*Hors 15 M€ : dépenses = recettes



# 2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

Elle s'équilibre à 195,2 M€.

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>		
	<b>Charges de fonctionnement</b>	
011	Charges à caractère général	36 522 394,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	93 655 954,00
014	Atténuation de produits (reversement impôts et taxes)	646 510,00
65	Autres charges de gestion courante	20 254 870,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	317 000,00
66	Charges financières	6 800 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 834 800,00
023	Virement à la section d'investissement	26 427 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	8 741 472,00
<b>TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT</b>		<b>195 200 000,00</b>
	<b>Produits de fonctionnement</b>	
002	Reprise résultat N-1	24 989 909,91
013	Atténuation de charges	435 114,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 809 794,09
73	Impôts et taxes	106 429 671,00
74	Dotations et participations	39 472 275,00
75	Autres produits de gestion courante	1 501 633,00
76	Produits financiers	522 376,00
77	Produits exceptionnels	25 627,00
042	Opérations d'ordre de transferts en sections	1 013 600,00
<b>TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>		<b>195 200 000,00</b>



# 2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES DEPENSES

La section d'investissement, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2017, s'équilibre à 153,62 M€.

		BP 2018	Reports	Total crédits 2018
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
20	Immobilisations incorporelles	1 271 400,00	1 274 127,67	2 545 527,67
204	Subventions d'équipement versées	3 216 415,00	3 496 376,51	6 712 791,51
21	Immobilisations corporelles	4 055 185,00	3 204 919,13	7 260 104,13
23	Immobilisations en cours	23 946 969,08	20 281 779,21	44 228 748,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 510,00	3 510,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	10 000,00
16	Remboursement d'emprunts*	36 467 685,00	0,00	36 467 685,00
27	Autres immobilisations financières	69 000,00	0,00	69 000,00
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	600 000,00	2 122 206,07	2 722 206,07
4581	Opérations d'investissement sous mandat	17 000 000,00	12 816 386,22	29 816 386,22
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 013 600,00	0,00	1 013 600,00
041	Opérations patrimoniales	185 000,00	0,00	185 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>87 835 254,08</b>	<b>43 199 304,81</b>	<b>131 034 558,89</b>
	Résultat reporté	22 585 441,11		22 585 441,11
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>110 420 695,19</b>	<b>43 199 304,81</b>	<b>153 620 000,00</b>

\*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

# 2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

		BP 2018	Reports	BP + Reports
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
13	Subventions d'investissement	3 848 955,72	6 193 292,21	10 042 247,93
16	Emprunts et dettes assimilées*	20 000 000,00	17 310 000,00	37 310 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	12 000,00		12 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00
23	Immobilisations en cours	3 421 000,00	1 328 244,49	4 749 244,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 500 000,00	1 927 028,29	7 427 028,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18 650 000,00	0,00	18 650 000,00
138	Autres subvent. Non transf.	104 982,00	0,00	104 982,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	0,00	7 000,00
27	Autres immobilisations financières	54 000,00	1 047 450,00	1 101 450,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	863 000,00	5 458 983,00	6 321 983,00
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	600 000,00	2 122 206,07	2 722 206,07
4582	Opérations d'investissement sous mandat	17 000 000,00	12 816 386,22	29 816 386,22
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 741 472,00	0,00	8 741 472,00
041	Opérations patrimoniales	185 000,00	0,00	185 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>78 989 409,72</b>	<b>48 203 590,28</b>	<b>127 193 000,00</b>
	Virement de la section de fonctionnement	26 427 000,00		26 427 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>105 416 409,72</b>	<b>48 203 590,28</b>	<b>153 620 000,00</b>

\*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

# 3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, la section de fonctionnement augmente car le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement progresse de 7,8 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement permettent d'apprécier la vraie évolution de l'effort de maîtrise de gestion qui continue de baisser en 2018 comme c'est le cas, à périmètre constant, depuis plusieurs années.

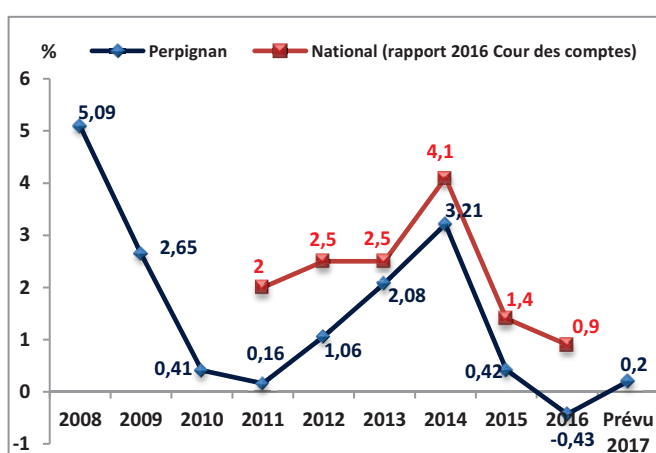
## PRINCIPAUX POSTES

### ○ Compte 012 – charges de personnel et frais assimilés = 93,7 M€ (93,7 M€ au BP 2017)

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente environ 61 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2017).

Des décisions, liées au statut ou imposées par le gouvernement, conduisent à des augmentations subies.

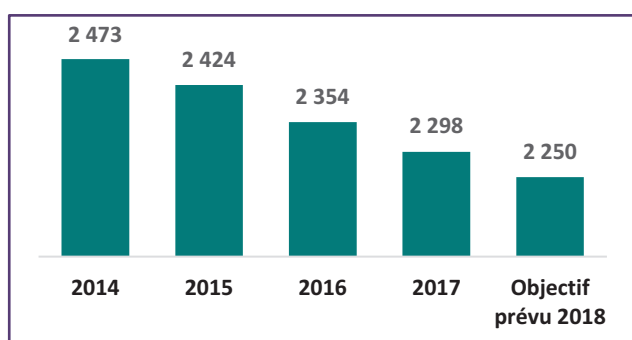
#### EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



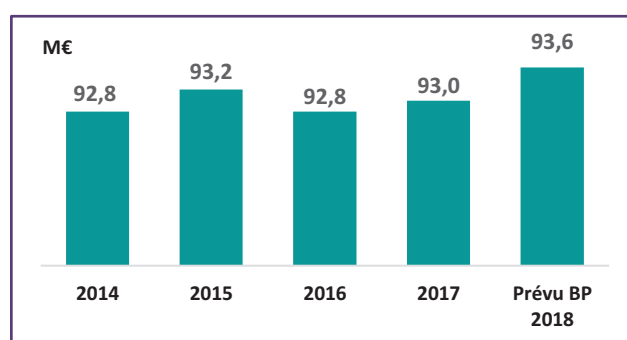
(Source : Comptes Administratifs)

Pour ces raisons, la masse salariale prévue en 2018 est en progression de 0,64 %.

#### EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES (HORS ASSISTANCES MATERNELLES ET APPRENTIS)



#### EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS



(Source : Comptes administratifs)

Même si les effectifs baissent globalement, des secteurs prioritaires se voient doter de nouveaux moyens humains. Ainsi, la police municipale a doublé ses effectifs en 6 ans et 26 nouveaux policiers municipaux ont été recrutés au cours de l'année 2017. Les services de proximité, notamment la propreté, verront leurs effectifs garantis, voire augmentés. A l'image de l'ensemble des collectivités, la Ville a dû faire face à la suppression brutale des contrats aidés au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

# 3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cependant, contrairement à la majorité des employeurs publics, la municipalité a fait le choix depuis de nombreuses années maintenant, de permettre l'intégration au sein des effectifs de la Ville, des agents recrutés en emplois aidés qui ont fait preuve d'implication et de motivation dans leur manière de servir. Ainsi depuis 2012, sur les 155 agents recrutés en contrats aidés, 120 sont demeurés dans les effectifs municipaux dont 66, ont bénéficié d'une intégration. Malgré la baisse programmée du nombre de contrats aidés, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social.

La baisse globale des effectifs devient un objectif incontournable pour toutes les collectivités qui ne veulent pas alourdir la pression fiscale ou baisser l'investissement. Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 309 agents en 9 ans, devraient continuer à diminuer d'environ 50 agents par an. La Ville enregistrant entre 100 et 120 départs par an, majoritairement pour cause de retraite, les recrutements devraient donc être compris entre 50 et 70 agents.

## ○ **Compte 011 – charges à caractère général = 36,6 M€ (38,9 M€ au BP 2017)**

Ce compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services, hors dépenses de personnel :

- Achats = 10,9 M€, y compris fluides
- Services extérieurs = 19,5 M€
- Autres services extérieurs : 5,4 M€
- Impôts et taxes = 0,8 M€.

## ○ **Compte 65 – autres charges de gestion courante = 20,3 M€ (20,5 M€ au BP 2017)**

- ✓ **CCAS (aides directes et chantiers d'insertion) 1 656 K€**
- ✓ **Caisse des écoles 987 K€**
- ✓ **Compte 65738 – autres organismes publics : 8,938 M€ (8,96 M€ au BP 2017)**

Ce poste regroupe, notamment, les aides 2018 déjà votées lors du conseil municipal du 20/12/2017 :

- EPCC théâtre de l'Archipel 3 500K€
- EPA musée d'art Hyacinthe Rigaud 1 700 K€
- Régie des Espaces Aquatiques 1 200 K€
- Régie de l'Arsenal, espace des cultures populaires 210 K€

En fin d'année 2018, sera votée la subvention correspondant au personnel mis à disposition des organismes publics.

- ✓ **Compte 6574 – subventions aux associations et personnes de droit privé = 4,673 M€ (4,2 M€ au BP 2017)**

# 3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

○ **Compte 656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,3 M€ (0,3 M€ BP 2017)**

○ **Compte 66 – charges financières = 6,8 M€ (7,1 M€ au BP 2017)**

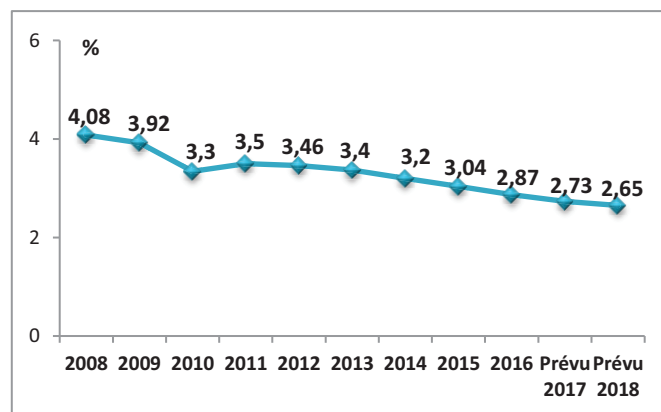
Perpignan a accès à la ressource financière sans aucune difficulté tant pour les crédits à long terme que pour les lignes de trésorerie qui permettent de gérer en trésorerie « zéro ».

Les emprunts mobilisés signés à ce jour en 2018 seront sur 20 ans :

- 5 M€ à taux fixe de 1,51 %
- 6,4 M€ à 1,35 % (Livret A +0,6 %)

✓ **Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance = 6,4 M€**

- **Un taux moyen pondéré de la dette particulièrement faible (2,65 % en 2018)**



(Source : Comptes Administratifs)

- **Notre encours de dette est particulièrement sécurisé et insensible à la remontée des taux d'intérêt puisque 70 % est à taux fixe, 28 % est indexé sur le Livret A (Livret A +0,6 %) et 2 % en taux variable.**

✓ **Article 66112 – rattachement des intérêts courus non échus = 0,1 M€**

Conformément aux règles comptables.

✓ **Article 6615 – intérêts des comptes courants = 0,15 M€**

Ce montant correspond à la prévision des intérêts de la ligne de trésorerie si celle-ci est mobilisée.

✓ **Article 6688 – autres charges financières = 0,15 M€**

Prévision de divers frais financiers, principalement lors des réaménagements des prêts.

\*\*\*

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est la seule marge de manœuvre pour les collectivités qui souhaitent continuer à investir et à ne pas augmenter les impôts locaux. Le budget est conforme à cette orientation et continuera à être le fil conducteur pour chacune des années à venir.

# 4 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'attractivité du territoire perpignanais constitue un atout qui permet de dynamiser certaines recettes, notamment fiscales et liées au secteur immobilier. Après quatre années consécutives de baisse soit une perte de 24 M€ pour Perpignan, la DGF est stabilisée en 2018 à condition de s'engager avec l'Etat, par convention, à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la dette, comme expliqué dans le rapport d'orientation budgétaire.

Perpignan maintient son choix de blocage de la fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des habitants contrairement à de nombreuses autres collectivités qui ont choisi d'augmenter la fiscalité.

## PRINCIPAUX POSTES

### ○ Compte 70 – produits des services, du domaine et ventes = 20,8 M€ (18,7 M€ au BP 2017)

Il s'agit essentiellement, des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration scolaire et la petite enfance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce compte comprend, également, la refacturation à l'euro/l'euro à PMM de l'ensemble des dépenses engendrées par les conventions de gestion.

### ○ Compte 73 – impôts et taxes = 106,4 M€

#### ✓ Contributions directes = 84,03 M€ (82,6 M€ au BP 2017)

Les taux communaux sont inchangés en 2018 pour la 7<sup>e</sup> année consécutive. Il convient de noter que Perpignan reste parmi les villes les moins chères si on compare les villes de plus de 100.000 habitants.

	Taux 2018	FONCIER BATI	T.E.O.M	TOTAL	TAXE HABITATION
	<b>Toulouse</b>	20,29%	8,50%	28,79%	18,25%
	<b>Perpignan</b>	<b>27,46%</b>	<b>8,22%</b>	<b>35,68%</b>	<b>18,73%</b>
▶ Villes > 100.000 habitants	<b>Nîmes</b>	31,05%	10,71%	41,76%	29,33%
	<b>Montpellier</b>	31,18%	11,25%	42,43%	22,49%
	<b>Albi</b>	29,38%	12,20%	41,58%	15,64%
▶ Villes > 50.000 habitants	<b>Montauban</b>	29,13%	9,35%	38,48%	13,25%
	<b>Narbonne</b>	28,34%	12,00%	40,34%	11,33%
	<b>Carcassonne</b>	41,69%	12,10%	53,79%	15,94%
	<b>Béziers</b>	26,54%	12,17%	38,71%	19,53%
▶ Villes < 50.000 habitants	<b>Sète</b>	46,33%	18,50%	64,83%	28,74%
	<b>Foix</b>	21,90%	12,25%	34,15%	12,89%
	<b>Rodez</b>	27,49%	9,74%	37,23%	16,38%
	<b>Auch</b>	43,63%	9,91%	53,54%	17,39%
	<b>Cahors</b>	38,25%	12,87%	51,12%	16,55%
	<b>Tarbes</b>	29,72%	10,20%	39,92%	21,25%

# 4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour un propriétaire occupant qui paie la Taxe Foncière et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliquées à la même base fiscale, le taux consolidé est particulièrement moins élevé à Perpignan que dans les autres villes les plus proches.

Taux 2018	FONCIER BATI	T.E.O.M.	TOTAL	Ecart par rapport à Perpignan
<b>Perpignan</b>	<b>27,46%</b>	<b>8,22%</b>	<b>35,68%</b>	
Béziers	26,54%	12,17%	38,71%	8%
Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	13%
Nîmes	31,05%	10,71%	41,76%	17%
Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	19%
Carcassonne	41,69%	12,10%	53,79%	51%
Sète	46,33%	18,50%	64,83%	82%

Le gouvernement a décidé que la taxe d'habitation serait progressivement supprimée pour 80 % des contribuables. Une suppression totale est même envisagée à l'horizon 2020. Les foyers aujourd'hui concernés sont ceux qui disposent d'un revenu annuel de référence inférieur à 28.000 € pour un célibataire et 43.000 € pour un couple sans enfant. Le plafond évolue en fonction des personnes à charge. Les contribuables bénéficieront d'un dégrèvement d'un tiers de la somme à payer dès 2018. Toutefois, cela n'impactera pas les recettes de la Ville puisque cette réduction d'impôt est intégralement prise en charge par l'Etat. Ce sont 80 à 90 % des foyers perpignanais qui devraient bénéficier de cette réforme dès cette année 2018.

## ✓ Attribution de Compensation = 14 M€

L'Attribution de Compensation représente le retour que verse Perpignan Méditerranée Métropole à chaque commune sur le produit de la Taxe Professionnelle conformément aux textes en vigueur : l'Attribution de Compensation permet de garantir l'équilibre des budgets communaux en fonction des transferts de compétences.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunira en 2018, notamment, pour évaluer l'impact du transfert de la compétence tourisme.

- ✓ Les droits de mutation = 1,5 M€
- ✓ Taxe sur l'électricité = 2 M€
- ✓ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure = 1,5 M€
- ✓ Taxe de séjour : 0,511 M€ reversés à l'euro/l'euro à l'Office de tourisme intercommunal à compter des nuitées au 01/01/18 et l'Office départemental (10 %)

## ○ Compte 74 – Dotations et participations = 39,5 M€ (38,3 M€ au BP 2017)

- ✓ Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP) = estimation 27,6 M€.

2017 a été la 4<sup>e</sup> et dernière année consécutive de recul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.



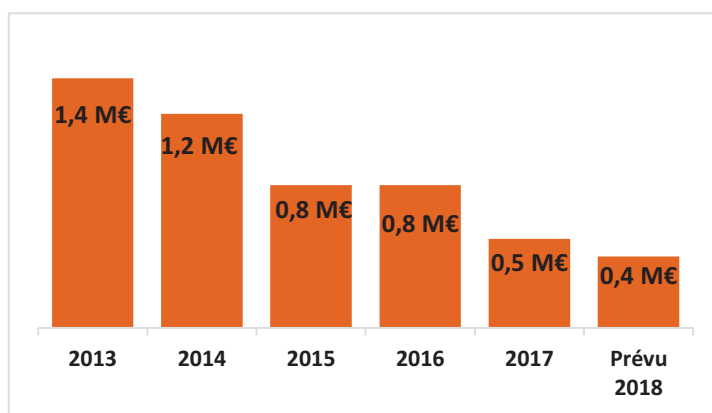
# 4- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il faut rappeler, comme cela a été indiqué au DOB que la conséquence de l'effort national de 11 Md€, demandé par le gouvernement aux collectivités, est une ponction sur la DGF de Perpignan qui s'élèvera à 24 M€ cumulés en 4 ans par rapport à la DGF encaissée en 2013.

En 2018, la DGF est stabilisée (sauf impact variation population). Comme nous l'avons vu dans le DOB, c'est la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 qui contraint l'évolution des dépenses de fonctionnement et de la dette pour les collectivités. Les 320 collectivités les plus importantes doivent signer une convention avec l'Etat avant le 30 juin 2018, dans laquelle elles s'engagent à respecter une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'endettement.

## ✓ Les compensations fiscales variables d'ajustements (DCTP, FB) = 0,4 M€

COMPENSATION TP ET TF



Depuis plusieurs années, la DCTP est variable d'ajustement des différents pactes entre l'Etat et les collectivités. A ce titre, elle diminue régulièrement. Depuis 2009, les compensations versées au titre de la taxe foncière ont également été érigées en variable d'ajustement de la DGF avec une régression de leurs montants chaque année.

Pour la compensation de la Taxe Foncière, l'Etat compense ainsi en partie les pertes de recettes liées aux exonérations accordées aux contribuables de condition modeste (de plus de 75 ans) ou encore aux opérateurs implantés en zone urbaine sensible ou en zone franche.

## ✓ Les compensations fiscales de l'Etat (Taxe d'Habitation) = 5,9 M€

L'Etat compense également les exonérations accordées notamment au bénéfice des adultes handicapés et des contribuables de plus de 65 ans aux revenus modestes. Ces compensations financières sont versées aux communes avec un décalage d'un an soit au cours de l'année qui suit l'octroi des exonérations fiscales. Il faut souligner que l'Etat ne compense que partiellement ces exonérations puisqu'il applique un taux de compensation inférieur au taux communal de la taxe d'habitation (-25%).

## ✓ Autres organismes = 4,3 M€

Il s'agit, essentiellement, des aides que la CAF alloue dans le cadre de la politique partenariale avec la Ville pour le soutien à l'accueil de la petite enfance.

Certaines actions, non priorisées par la CAF, voient leur niveau de financement baisser depuis 2008. Sur 10 ans, le pourcentage est passé de 70 % à 55 %.

# 4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## ○ Compte 75 – Autres produits de gestion courante = 1,5 M€ (1,7 M€ BP 2017)

Il s'agit du revenu des immeubles et de divers produits de gestion.

\*\*\*

L'attractivité du territoire permet de dynamiser, notamment, les recettes fiscales (à taux communaux inchangés) et les recettes liées au secteur immobilier.

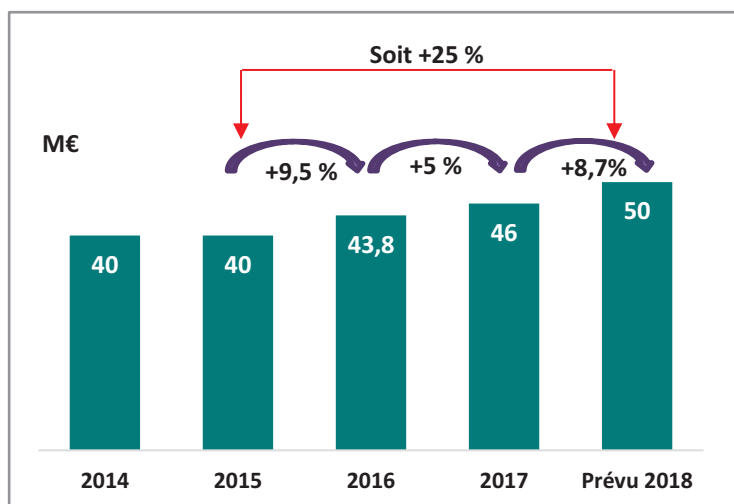
# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## PRINCIPAUX POSTES

### ○ Les dépenses d'équipement = 50 M€ (y compris convention de gestion)

A compter de 2016, une partie des dépenses d'équipement devient des opérations d'investissement sous mandat conformément à la convention de gestion sur les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la Communauté Urbaine.

Il faut donc agréger ces 2 postes pour mesurer l'évolution.



(Source :  
Budgets primitifs)

Globalement, les 50 M€ de dépenses d'équipement et d'opérations d'investissement sous mandat se répartissent comme suit :

- Equipement urbain	14,5 M€
- Cadre de vie propreté	8,6 M€
- Politique de l'habitat et du foncier	6,3 M€
- Culture	4,8 M€
- Divers	4,8 M€
- Patrimoine divers	3,6 M€
- Sport	2,0 M€
- Scolaire et petite enfance	1,5 M€
- Patrimoine historique	1,2 M€
- Informatique	1,2 M€
- Logistique	1,1 M€
- Vidéo protection	0,4 M€

Ces investissements concerneront à la fois des équipements et aménagements de proximité pour contribuer au rayonnement de Perpignan et à son développement, dans le respect des objectifs du Grenelle 2015 et du Plan climat énergie territorial (PCET) dont Perpignan a été la 1<sup>ère</sup> Ville signataire du Languedoc-Roussillon.

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## DEVELOPPEMENT DURABLE – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)



Le rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable a été présenté au Conseil Municipal du 7 février 2018.

Ce 7<sup>e</sup> rapport illustre les avancées concrètes obtenues dans le cadre du Plan climat-énergie territorial (PCET) qui a été adopté par le Conseil municipal du 13/12/2012 et mis à jour le 12/05/2016.

Dans ce domaine, Perpignan, Ville centre de la Communauté Urbaine, entend jouer un rôle moteur, en montrant l'exemple à travers un programme d'actions transversal et ambitieux qui couvre l'ensemble des compétences et politiques sectorielles de la Ville, et surtout qui se traduit par du concret !

Depuis le Grenelle en 2008, Perpignan a en effet mis en place un grand nombre d'actions en matière de développement durable et d'énergie climat qui font d'elle une collectivité pionnière.

En 2017, la Ville a par exemple mis en service la plus puissante installation photovoltaïque en autoconsommation de la Région Occitanie sur le centre technique municipal ; elle a continué d'avoir une politique active dans le domaine de l'habitat privé ; elle a aménagé une nouvelle piste cyclable entre les 2 campus universitaires ; a démarré les travaux de requalification du parc Bir-Hakeim et son label 4 fleurs a été à nouveau renouvelé ...



A titre d'information, sur les 264 actions prévues dans le Plan Climat, 215 sont engagées (dont 73 terminées), soit plus de 81% du programme !

\*\*\*

En 2018, la Ville poursuivra la mise en œuvre des actions du Plan Climat Energie Territorial avec notamment :

### ✓ En matière d'urbanisme

- Poursuite de la révision du secteur sauvegardé : sur le volet développement durable, cette dernière permettra, notamment, d'autoriser de nouvelles typologies de bâtiments, des performances renforcées et l'implantation d'Enr (Energies renouvelables) en toiture pour des programmes de rénovation urbaine.
- Le concessionnaire de la ZAC du futur éco-quartier Las Colobres poursuit, à sa charge, les études pré-opérationnelles. De son côté, la Ville poursuit le pilotage du dossier de dérogation lié aux espèces protégées et conserve le bénéfice du droit d'expropriation dans le cadre de la future DUP.

### ✓ En matière d'Habitat

- Une nouvelle opération **d'amélioration de l'habitat sur la gare** a été votée en septembre 2017 pour 5 ans (2017-2022) et une convention a été signée le 01/12/17. La Ville continuera donc de conseiller et d'accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation, tant sur le volet technique, administratif que financier avec des aides spécifiques (prestation réalisée en interne par une équipe de techniciens).

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'enjeu est de conforter la dynamique de rénovation engagée grâce à une intervention renforcée sur les îlots dégradés. A noter, un nouveau volet dédié aux copropriétés a été adopté, qui se déploiera dès 2018. Il comporte des aides pour des programmes globaux de travaux, mais aussi de l'ingénierie pour les copropriétés qui ont besoin d'accompagnement pour se structurer.

- **Sur le Centre-Ville**, la 3<sup>e</sup> OPAH-RU entame en 2018 sa 5<sup>e</sup> année. Cette opération prévoit également des aides financières à la rénovation du bâti privé.

**Nouveauté également** : un volet copropriété est développé en 2018. En plus des aides aux travaux, la Ville propose une aide spécifique aux copropriétés du centre historique, avec un accompagnement à la gestion, à la gouvernance et la mise en place d'outils juridiques.

- **Concernant le NPNRU** : Les services de l'Etat se sont réunis le 18 janvier 2018 pour étudier le dossier de Perpignan et donner un avis avant le passage en comité d'engagement de l'ANRU qui devrait être fixé courant avril 2018.

**Au total, 196 M€ seront investis sur les 6 prochaines années, par la Ville et ses partenaires**, pour rénover l'habitat, favoriser le développement social, réaliser des équipements, améliorer la voirie et végétaliser l'espace public sur le centre-ville, le Champ de Mars, et la diagonale du Vernet. Ce montant intègre l'ensemble des travaux, l'ingénierie et la reconstitution de l'offre de logement social.

Concrètement pour le NPNRU, en 2018 :

✓ **Sur la diagonale du Vernet :**

- Diaz : les premières démolitions, ont démarré en février par le bâtiment N°4. L'OPH PM est maître d'ouvrage. Par ailleurs, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Salle Omnisports est notifié ; démarrage des travaux prévus au 4<sup>e</sup> trimestre 2018.
- Vernet Salanque : la Ville a réalisé en 2017 des jardins partagés et réalisera des jardins familiaux, ainsi qu'un parc en 2018.
- Nouveau logis : livraison de 33 villas par l'OPH PM

✓ **Sur le Champ de Mars :**

- la maîtrise d'œuvre a été désignée pour la création de la « Maison pour tous » rue Nature et le relais d'assistance maternelle, les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année. Démarrage également des études pour la construction de locaux pour des services de proximité de l'OPH et de la Ville, en lieu et place de la piscine champ de mars. Démarrage également des études pour la requalification des espaces extérieurs de la résidence et la création de jardins familiaux et partagés.

✓ **Sur le centre-ville :**

- les marchés de maîtrise d'œuvre et de désignation des architectes sont en cours pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de l'université et les études commerces sont lancées. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain à Saint Jacques, les études préalables aux interventions sur les îlots dégradés vont être lancées courant 2018 pour désigner un maître d'œuvre et un bureau d'études structure.

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- ✓ Les études liées aux innovations sur le **quartier Saint-Jacques, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » sont terminées. L'ANRU et le Commissariat général à l'investissement ont validé trois projets pour un montant global de subvention de 1,2 M€.

La majorité des subventions est attribuée à la réalisation de deux îlots à énergie positive à Saint-Jacques. Concernant ce projet, la Ville réalisera la démolition de l'îlot 5, les fouilles archéologiques et les études de sol. Les travaux seront ensuite portés par l'Office HLM Perpignan Méditerranée.

- ✓ Par ailleurs, l'animation « **les Nuits de la thermographie** » se poursuit en 2018. L'imagerie thermique est très concrète pour démontrer les déperditions d'énergie des bâtiments et inciter les habitants à faire des travaux. 2 animations ont été réalisées en ce début d'année : le 6 février sur le quartier Catalunya et le 8 mars à Las Cobas. L'occasion d'informer les habitants du lancement, par PMM, de la nouvelle plateforme de rénovation énergétique qui propose désormais un service de conseil et d'accompagnement aux travaux, gratuit pour tous. D'autres « Nuits de la thermographie » seront programmées en fin d'année.

## ✓ En matière de mobilité, voirie et amélioration de l'espace public :

- Dans le cadre du NPNRU, réalisation d'une liaison cyclable qui reliera l'ensemble des quartiers de la diagonale du Vernet (3,2 Km au total) ; lancement des travaux au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 pour un montant prévisionnel de 400 000€ HT.

La Ville va poursuivre les grands travaux de voirie, conformément aux prescriptions de la charte d'aménagement des espaces publics dont l'objectif est d'améliorer le partage de la voirie au profit des cyclistes et piétons et de renforcer la place de l'arbre en ville :

- Les aménagements de l'avenue Joffre : réalisation d'une piste bidirectionnelle, réorganisation du stationnement et élargissement des trottoirs. Une première partie vient d'être aménagée jusqu'à la mairie Al Sol. En 2018, les travaux se poursuivront jusqu'à la rue Jean Bart et se termineront en 2019 au niveau du rond-point Lancaster
- Après les aménagements de la place du Pont d'en Vestit en 2017, **les travaux de la rue Maréchal Foch** ont démarré en février 2018. Cette dernière sera partiellement réaménagée jusqu'à l'angle de la rue Zamenhof afin d'améliorer le partage de la voirie au profit des piétons : trottoirs élargis et abaissés, stationnements réorganisés, plantations d'arbres...
- Enfin dans le prolongement de la rue des Raisins, **une passerelle piétonne enjambrera bientôt la Basse**. Elle permettra aux habitants des nouveaux immeubles situés avenue Abbé Pierre de rejoindre à pied le quartier Saint-Assisclle et ses équipements (commerces, groupe scolaire, gare). Les travaux ont démarré en décembre 2017 et devraient s'achever à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## ✓ En matière d'espaces verts, de trame verte urbaine ou de gestion des déchets

- Les travaux de la première tranche des aménagements des berges hautes de la Têt (du pont Joffre au pont SNCF) se poursuivent. Livraison prévue, de ce premier tronçon, en juillet 2018.
- En suivant, dès cet été, la Communauté urbaine va démarrer les travaux en berge basse, avec un objectif, stabiliser les berges, anticiper les risques d'inondation, traiter les continuités écologiques et aménager à terme une voie douce cyclable jusqu'à la mer.
- La rénovation du square Bir-Hakeim, principal parc historique de la Ville, a démarré en novembre 2017, par l'amendement et l'aération des sols, puis le renouvellement de la strate arborée. Les travaux se poursuivront jusqu'en juin 2018 et consisteront à requalifier les entrées, créer deux parvis, redéfinir les cheminements, renforcer les continuités entre les deux parties du parc, réaménager cet espace paysager afin de créer des ambiances différentes... C'est une requalification complète qui est engagée et qui vise à renforcer l'attractivité de ce principal poumon vert de 4 hectares en plein centre-ville. Montant des travaux 1,8 M€.
- La Ville terminera en 2018, le programme de remplacement des palmiers malades pour un montant de 200.000 €.
- Le jardin de la Butte sera réaménagé. Les travaux sont programmés pour septembre 2018 et se poursuivront par des aménagements le long du ruisseau de Cabestany.
- Par ailleurs, la Ville continue d'accompagner le programme « 0 pesticide » par diverses mesures : équipement des agents pour le désherbage manuel, semi de prairies fleuries (5 hectares/an), plantations de pieds d'arbres, développement du micro fleurissement sur trottoirs et des plantes grimpantes le long des façades privées par les habitants, sur la base du volontariat (une moyenne de 80 plantes grimpantes/an et 50 m linéaire pour le micro fleurissement)...
- Enfin, la Direction cadre de vie va faire l'acquisition de caissons à compaction pour optimiser la collecte des déchets des marchés de plein vent.

## ✓ Concernant le patrimoine communal

La Ville poursuit son programme pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation énergétique de ses bâtiments :

- **L'extension et la restructuration complète du groupe scolaire J-J. Rousseau** (maternelle et élémentaire), avec un volet énergétique important, sera livré en ce début d'année 2018.
- **Autre projet important, l'école Ludovic Massé** : initialement prévus en 2017, les travaux ont été reportés en 2018, le temps d'obtenir les accords de subvention de l'Ademe et de la Région. Ce projet porte sur le remplacement du mode de chauffage par de la géothermie, de l'éclairage néon par des LED et des travaux importants d'isolation. Montant prévisionnel 450.000 € HT.
- **La Ville, va poursuivre le déploiement du système de gestion de la performance énergétique** sur de nouveaux bâtiments afin d'effectuer un suivi précis des consommations et de l'hydrométrie avec un système d'alerte en cas d'anomalies constatées. Montant prévisionnel 250.000 € HT.



# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Un programme de remplacement des éclairages par des équipements LED dans plusieurs groupes scolaires de la ville va être lancé, pour un montant prévisionnel de 235 000 € HT.
- L'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la **Police Municipale** et d'un éclairage LED est aussi programmée pour un montant de 200 000 € HT.

## ✓ Autres actions

- Dans le cadre de la politique de gestion durable de la flotte de véhicules, la Ville va faire l'acquisition de 3 nouveaux véhicules électriques en 2018 (1 goupil et 2 fourgonnettes pour la propreté urbaine), financés à 70 % par des subventions de l'Etat. De plus, la Ville fera aussi l'achat de 4 vélos électriques.
- Le second programme de rénovation de l'éclairage public entre en phase opérationnelle cette année (développement de la télégestion, remplacement des luminaires boules par des LED et pose d'appareillages électroniques permettant de réduire la puissance à certaines heures). En 2018, la Ville traitera notamment les rues des quartiers Saint Assisclé, Pascot, Mas Vermeil, Haut-Vernet.
- Perpignan poursuit aussi le programme d'éducation au développement durable dans les écoles. Avec des actions proposées autour de 4 thématiques identifiées comme prioritaires (science expérimentale et éco-gestes, biodiversité, santé par l'alimentation et citoyenneté).
- La Ville et la Communauté urbaine poursuivront l'animation du Club climat énergie entreprises (CCEE) qui a pour but de créer un espace d'échanges d'expériences entre entreprises signataires afin d'essaimer les bonnes pratiques et de développer des projets innovants en matière de réduction des consommations et énergies renouvelables.
- Enfin, un projet de plateforme d'initiatives citoyennes est à l'étude.



»-> Piste cyclable



»-> Actions de sensibilisation auprès des jeunes



»-> Véhicules électriques



»-> Fleurissement des rues



»-> Fleur des villes dans les écoles



»-> Passerelle piétonne sur la Basse



# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2018, les principales opérations d'investissement sont

BUDGET PRIMITIF 2018

Investir le cœur de Ville, cœur d'agglo

**Perpignan, destination touristique et de congrès**

**Le Musée d'art Hyacinthe Rigaud**

  
exposition Picasso :  
67.000 visiteurs

  
**Eté 2018 : exposition Dufy**

  
Musée d'Art Hyacinthe Rigaud  
11000 Perpignan

**Un patrimoine historique exceptionnel**

  
EGLISE ST JACQUES

  
EGLISE ST MATTHIEU

  
EGLISE N. D. DE LA REAL

**L'Office de Tourisme à la loge de Mer**



  
**2018**  
CASA XANXO : INTÉRIEUR/CIAP

  
EGLISE DES CLARISSES

  
CHAPELLE DU TIERS ORDRES

BUDGET PRIMITIF 2018

Investir le cœur de Ville, cœur d'agglo

**La Faculté de droit - Campus Mailly**

Phase I

Le retour de l'université au cœur de Perpignan va donner une impulsion incontestable à l'ensemble du centre-ville. D'ores et déjà, 550 étudiants ont investi le nouveau campus dans les filières :

- L3 Droit, L3 AES, Master 1 et 2 Justice, procès et procédures ; Master 1 et 2 Droit des affaires ; Master 1 et 2 Administration publique ; Master 1 et 2 Droit comparé, Institut d'Etudes Judiciaires, soit au total 11 formations concernées (UFR SJE).
- DU Photojournalisme ; Master Patrimoine, soit au total 2 formations concernées (UFR LSH).



Phase II

A l'horizon septembre 2020, avec la phase 2, 5 formations supplémentaires (UFR SJE) viendront en centre-ville, soit environ 850 étudiants supplémentaires :

- L1 et L2 Droit ; L1 et L2 AES ; Capacité en Droit.





# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## BUDGET PRIMITIF 2018

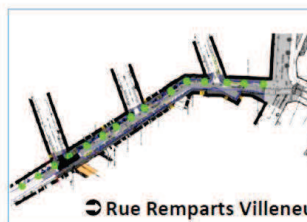
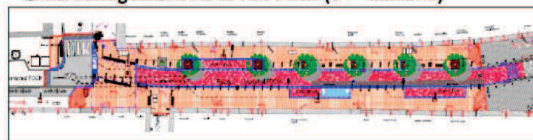
### Investir le cœur de Ville, cœur d'agglomération

#### Les autres investissements

- ➔ Place Colonel Cayrol (départ allées Maillol)
- ➔ Boulevard Mercader : remplacement des arbres, réfection des trottoirs
- ➔ Trottoirs boulevard Clemenceau
- ➔ Itinéraire piéton reliant le Campo Santo au jardin de l'Evêché



#### ➔ L'aménagement de la rue Foch (1<sup>ère</sup> tranche)



➔ Rue Remparts Villeneuve

#### ➔ Pavement des voies du Centre Historique (Main de Fer/place Desprès)



#### ➔ Place et voies autour du Conservatoire régional



### Investir au Nord

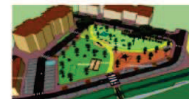
## BUDGET PRIMITIF 2018

#### Berges de la Têt



#### n-PRRU

- ➔ Démolitions DIAZ (maîtrise d'ouvrage OPH-PM)
- ➔ Création de jardins familiaux Vernet Salanque
- ➔ Création d'un espace de loisirs Vernet Salanque (à côté du centre culturel)



#### Avenue Joffre



#### Salle de boxe



#### Salle multisports








# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## Investir au Sud

### BUDGET PRIMITIF 2018

- ↻ Extension et rénovation de l'annexe la Lunette et mairie de quartier Sud
- ↻ boulevard A. Briand
- ↻ Chemin de la Passio Vella, requalification dernière tranche
- ↻ La piste cyclable inter campus Cami Mailly



## Investir à l'Est

### BUDGET PRIMITIF 2018

- ↻ Aménagement du chemin de la Roseraie (CU)
- ↻ Création d'une Maison pour Tous (QPV Champ de Mars)
- ↻ Création d'un Relais d'assistante maternelle rue Tour de France (QPV Champ de Mars)
- ↻ Extension du parc Sant Vicens
- ↻ Requalification du square Bir-Hakeim
- ↻ Création d'un pôle de proximité (QPV Champ de Mars)



# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## Investir à l'Ouest

BUDGET PRIMITIF 2018

### ➤ Passerelle sur la Basse



### ➤ Aménagement de l'espace Reichel



### ➤ Aménagement des centres sociaux rue des Grappes

### ➤ Aménagement des avenues P. Pascot et J. Panchot

### ➤ Aménagement de la rue B. Franklin

Maîtrise d'ouvrage Conseil départemental :

### ➤ Mise en service été 2018 - 2<sup>e</sup> tranche de la rocade Ouest

### ➤ Gymnase Garrigole

### ➤ Restructuration Ecole Rousseau et rue Courteline





# 5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## ○ Emprunts et dettes assimilées = 36,5 M€

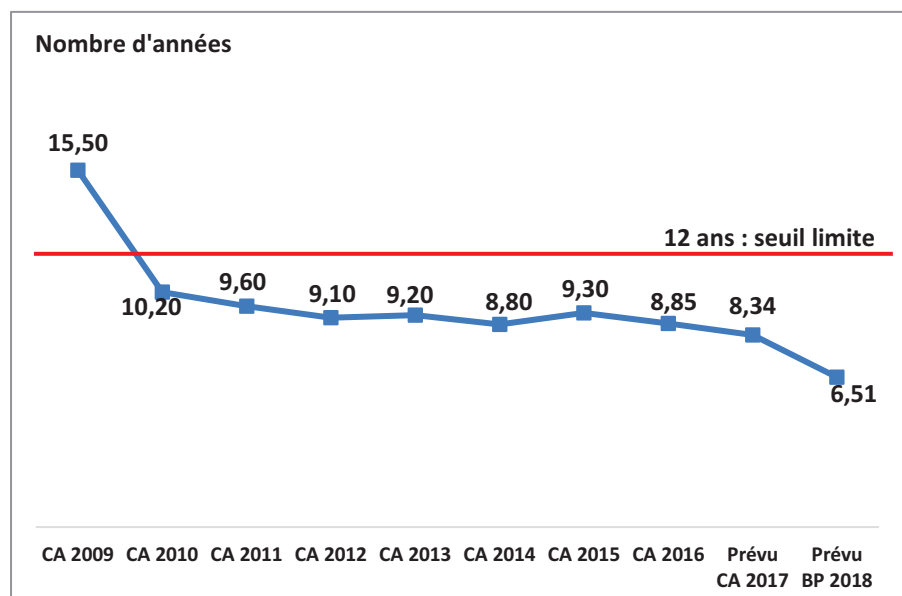
### ✓ Remboursement du capital de la dette : 21,4 M€

Le délai moyen de remboursement du stock de dette :

Seul indicateur pertinent pour analyser le poids de la dette, le délai moyen de remboursement du stock de dette devrait passer sous la barre des 8 ans en 2018, ce qui place Perpignan dans une zone de maîtrise de la dette.

La nouvelle contrainte que la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 impose pour les villes est un remboursement du capital de la dette de 12 ans.

Perpignan atteindra largement ce seuil puisque la durée de remboursement du stock de dette devrait baisser en dessous de 7 ans



### ✓ 166 – Refinancement de la dette : 15 M€

Ecriture en dépenses et recettes pour pouvoir renégocier la dette si le cas se présente.

# 6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

## PRINCIPAUX POSTES

### ○ **Compte 13 – subventions d'investissement = 3,8 M€ (3,6 M€ au BP 2017)**

Il s'agit des aides obtenues et notifiées sur des opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage communale.

Les aides en investissement résultent essentiellement de :

- L'Etat (DPV, DRAC, FSIPL) = 2,4 M€
- PMM : 1 M€
- Conseil Régional : 0,3 M€
- Divers (ADEME...) : 0,1 M€

### ✓ **1383 – Autres subventions investissement non transférables = 104 K€**

- Correspond au cumul des annuités des projets structurants votés par le passé par le Conseil départemental.

### ○ **Compte 16 – emprunts et dettes assimilées = 20 M€ (26,4 M€ au BP 2017)**

#### ✓ **1641 – Inscription de nouveaux emprunts = 5 M€**

Le recours à l'emprunt est sensiblement plus faible, du fait de l'augmentation importante de l'autofinancement.

#### ✓ **166 – Refinancement de la dette = 15 M€**

Même montant inscrit en dépense pour pouvoir éventuellement refinancer une dette renégociée.

### ○ **Autofinancement brut = 34,327 M€**

C'est la somme du virement de la section de fonctionnement (26,4 M€) et des amortissements (7,9 M€).

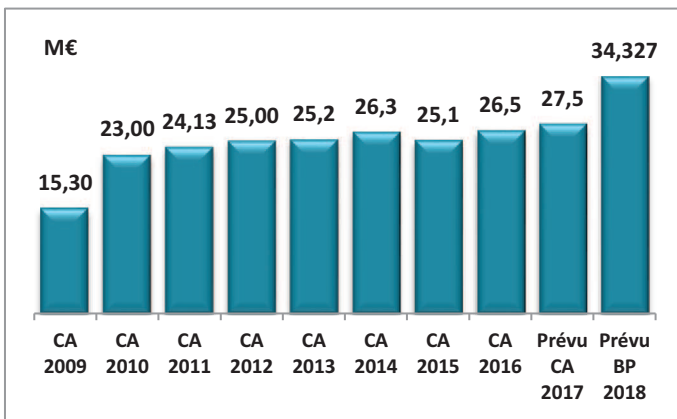
Le montant de l'autofinancement brut a sensiblement augmenté depuis 8 ans puisqu'il était de 12,3 M€ au BP 2009, de 19,04 M€ au BP 2010 et 34,3 M€ au BP 2018.

Une fois le capital de la dette remboursé, l'autofinancement net 12,9 M€ (ou épargne nette) correspond à la part des travaux pouvant être autofinancée.

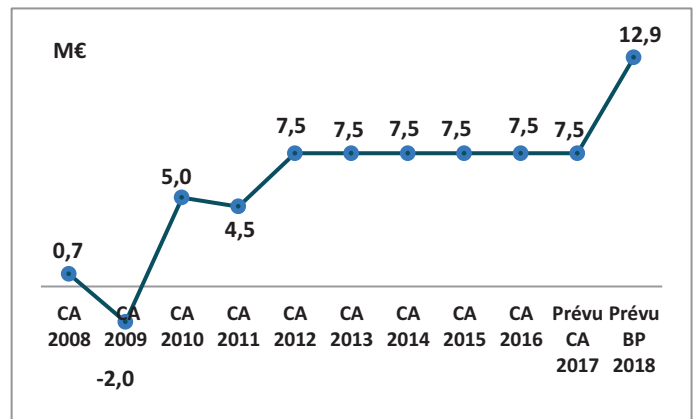


# 6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

## AUTOFINANCEMENT BRUT



## AUTOFINANCEMENT NET



(Source : Comptes Administratifs)

En 2018, l'autofinancement net est augmenté sensiblement, ce qui démontre la maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement, ainsi le recours à l'emprunt est sensiblement diminué.

### ○ Compte 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 24,1 M€

✓ FCTVA = 5,5 M€

Depuis la signature en 2009 de la convention FCTVA, dans le cadre du plan de relance, Perpignan perçoit désormais le FCTVA avec une année de décalage au lieu de deux années précédemment. Le FCTVA 2018 correspond donc aux dépenses d'équipement payées en 2017.

✓ Taxe d'aménagement = 0, recette désormais perçue par PMM.

✓ Excédents de fonctionnement capitalisés = 18,65 M€

Conformément à l'affectation du résultat de fonctionnement 2017.

### ○ Compte 024 – produits de cessions d'immobilisations = 0,863 M€

L'actif de Perpignan, valorisé au coût historique à 969 M€, dont 243 M€ d'immobilisations mises à disposition de PMM au 31/12/2017 dans le cadre du transfert de compétences (principalement voirie), comprend des terrains ou des bâtiments devenus inutiles pour le projet urbain de la Ville.

Certains éléments sont donc proposés à la vente, ce qui dégage une ressource d'investissement et permet aussi de générer des économies sur le fonctionnement.

# 7 - CONCLUSION

Après un plan de redressement des finances publiques, qui a baissé de 24 millions la DGF de Perpignan entre 2013 et 2017, le gouvernement contraint les collectivités à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et leur endettement dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022.

Dans ce contexte difficile pour les collectivités locales, Perpignan affiche un budget primitif qui traduit une ambition : une ville centre moderne, au cœur d'un territoire attractif et dynamique, respectueux de son environnement et mettant en avant ses atouts.

Le projet urbain de la Ville prend forme peu à peu. Des opérations majeures visant à faire de Perpignan une destination touristique et de congrès sont déjà réalisées, notamment la mise en beauté du patrimoine historique et le musée d'art Hyacinthe Rigaud. La tranche 1 de l'université en centre-ville est opérationnelle.

D'autres opérations structurantes vont s'achever en 2018, comme l'aménagement des berges de la Têt, le square Bir-Hakeim et le lancement des opérations NPNRU sur le centre-ville, le Champ de Mars et la diagonale du Vernet.

Des études seront lancées pour d'autres opérations importantes, en particulier, la tranche 2 de l'université en centre-ville et la salle multisports du mas Casenove.

Les travaux de proximité, pour améliorer le quotidien des Perpignanais, seront amplifiés.

Perpignan peut aujourd'hui investir plus pour augmenter son attractivité et la qualité de vie de ses habitants, tout en diminuant la dette grâce au travail permanent opéré sur la maîtrise de la dépense de fonctionnement.

Enfin, les taux communaux sont bloqués pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, plaçant ainsi Perpignan parmi les grandes villes françaises aux taux les plus bas.

Le Maire



Jean-Marc PUJOL

# 8 - DELIBERATIONS

=====

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à votre approbation le budget primitif de l'exercice 2018.

Le budget primitif 2018 sera voté au niveau du chapitre par nature en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est un budget prévisionnel qui pourra être modifié ultérieurement par décision modificative.

Le budget primitif 2018 qui vous est présenté aujourd'hui se décompose ainsi :

## **I - BUDGET PRINCIPAL**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 522 394,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	93 655 954,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	646 510,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 427 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 741 472,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 254 870,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	317 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	6 800 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 834 800,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>195 200 000,00</b>

#### **RECETTES**

002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	24 989 909,91
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	435 114,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 013 600,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 809 794,09
73	IMPOTS ET TAXES	106 429 671,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	39 472 275,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 501 633,00
76	PRODUITS FINANCIERS	522 376,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 627,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>195 200 000,00</b>

# 8 - DELIBERATIONS

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	22 585 441,11
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 013 600,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	185 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 510,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	36 467 685,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 545 527,67
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 712 791,51
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 260 104,13
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	44 228 748,29
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 000,00
4541	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	2 722 206,07
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	29 816 386,22
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>153 620 000,00</b>

### RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 427 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	6 321 983,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 741 472,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	185 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	26 077 028,29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 147 229,93
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37 317 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 749 244,49
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 101 450,00
4542	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	2 722 206,07
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	29 816 386,22
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>153 620 000,00</b>

## II - BUDGET ANNEXE IMMEUBLES COMMERCIAUX

### SECTION D'EXPLOITATION

#### DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	294 676,79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	68 841,21
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 892,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
66	CHARGES FINANCIERES	18 380,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>513 800,00</b>

# 8 - DELIBERATIONS

## RECETTES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	307 553,71
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	72 192,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	133 754,29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>513 800,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	72 192,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	63 800,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	199 008,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>340 000,00</b>

### RECETTES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	154 266,79
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	68 841,21
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 892,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>340 000,00</b>

## III - BUDGET ANNEXE PNRQAD

## SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 302 823,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 400,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	306 390,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 164 710,00
66	CHARGES FINANCIERES	277 877,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 069 200,00</b>

### RECETTES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	110 153,56
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 314 736,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	128,44
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 644 182,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 069 200,00</b>

# 8 - DELIBERATIONS

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	176 239,86
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	143 206,14
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 995 904,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 750,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 481 100,00</b>

### RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	306 390,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 164 710,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 481 100,00</b>

## IV - BUDGET ANNEXE PRI ST MATTHIEU

## SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	282 818,44
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 161,56
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	480 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	504 020,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 300 000,00</b>

### RECETTES

70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 010,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	750 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 980,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	481 010,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 300 000,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	478 168,03
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	481 131,97
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>993 700,00</b>

# 8 - DELIBERATIONS

## RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	480 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	504 020,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	280,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>993 700,00</b>

## V - BUDGET ANNEXE ZAC DU FOULON

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	899 700,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 958 850,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	38 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	38 050,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 934 650,00</b>

#### RECETTES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	2,46
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	937 800,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	38 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 958 650,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	47,54
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	150,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 934 650,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	895 815,67
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	937 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 490 284,33
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 323 900,00</b>

#### RECETTES

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 958 850,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	365 050,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 323 900,00</b>

L'établissement public Office Municipal du Tourisme de Perpignan ayant été dissout à compter du 31 décembre 2017, le budget est donc supprimé à partir de l'exercice 2018 et les résultats de 2017 ainsi que la situation patrimoniale sont repris dans le budget principal.

Le Syndicat Intercommunal de Télévision Força Réal ayant été dissout par arrêté préfectoral du 19 février 2016, le budget est donc supprimé à partir de l'exercice 2017 et les résultats de 2016 ainsi que la situation patrimoniale sont repris dans le budget principal 2018, suivant les conditions de répartition de l'actif et du passif décidées par le comité syndical du 28 avril 2016 et approuvées par délibération de la Ville de Perpignan du 14 décembre 2016.



# 8 - DELIBERATIONS

En conséquence, je vous propose d'adopter le budget primitif 2018.

<b>BALANCE TOTALE DU BUDGET PRIMITIF</b>		
<b>BUDGETS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>348 820 000,00</b>	<b>348 820 000,00</b>
<b>IMMEUBLES COMMERCIAUX</b>	<b>853 800,00</b>	<b>853 800,00</b>
<b>PNRQAD</b>	<b>19 550 300,00</b>	<b>19 550 300,00</b>
<b>PRI ST MATTHIEU</b>	<b>2 293 700,00</b>	<b>2 293 700,00</b>
<b>ZAC DU FOULON</b>	<b>9 258 550,00</b>	<b>9 258 550,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>380 776 350,00</b>	<b>380 776 350,00</b>

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2018,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

# 8 - DELIBERATIONS

---

=====

Vous venez de voter le budget primitif 2018 de la Ville de Perpignan (budget principal et budgets annexes). Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 37,7 M€ dont pour le budget principal 5 M€ d'emprunts nouveaux, 17,3 M€ de reports et 15 M€ pour d'éventuels réaménagements et 0,4 M€ d'emprunts pour les budgets annexes. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 37,7 M€ et de signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 37,7 M€ et de signer les contrats à intervenir,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

# 8 - DELIBERATIONS

=====

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour garantir l'équilibre du budget de l'exercice à venir.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire 2018 s'élève à 84 032 551€ et sera atteint sans hausse des taux de fiscalité communale.

Je vous propose donc en 2018 de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation ..... 18.73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 27.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 41.85 %

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver les taux des taxes locales,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,